

## VIE COLLECTIVE



### Les effets personnels

Afin d'éviter toute contestation due à la perte ou au vol d'un objet vous appartenant, des casiers nominatifs sont à votre disposition.

Il vous est demandé de fournir le cadenas.



### Règlement

Il vous est demandé de prendre connaissance et de respecter le règlement intérieur de la structure.

Il est strictement interdit de fumer dans les bâtiments, conformément aux dispositions du décret n°2006-1386 du 15/11/2006.

Il est strictement interdit devapoter dans les bâtiments conformément aux dispositions du décret n°2017-633 du 25 avril 2017.

L'introduction et l'usage de boissons alcoolisées et de stupéfiants sont formellement interdits.

Pour des raisons de sécurité, l'introduction et la détention d'objets dangereux sont également interdites.

La vie en collectivité implique l'acceptation du principe de respect mutuel envers les autres patients, (hygiène corporelle et tenues décentes, bruit), le personnel soignant, les locaux et matériels mis à votre disposition.

## ACTIVITÉS PROPOSÉES

- Activités manuelles : travail du bois, cuisine
- Activité physique : randonnée, tennis de table, tir à l'arc, piscine, gym douce ...
- Accompagnement sur les associations présentes dans la ville : CAF, clubs...
- Expression : chants, groupes de parole
- Ateliers de réhabilitation psycho-sociale

## VOTRE SORTIE

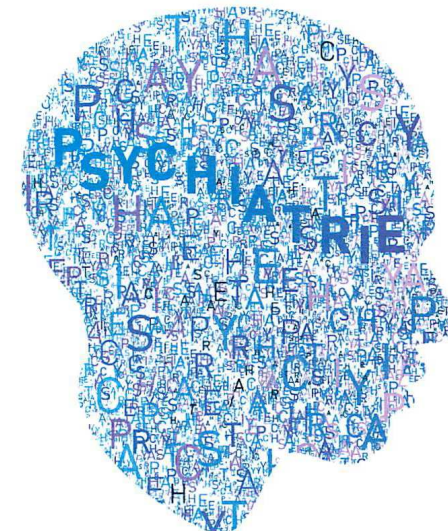
Votre sortie est décidée par votre psychiatre traitant en concertation avec l'équipe pluridisciplinaire. Le médecin définit alors de nouvelles modalités de suivi et d'accompagnement, si besoin.

Vous pouvez cependant, à tout moment, exprimer la volonté de mettre fin à votre prise en charge sur simple demande auprès de l'équipe soignante.

Dans certains cas, votre sortie peut être prononcée au profit d'une hospitalisation complète.

# Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel

## Etaples sur mer



9, rue Robert Wyart  
62630 Etaples sur mer

**Tél. secrétariat : 03 21 89 69 99**  
**Tél. infirmière : 03.21.89.18.25**

Ouvert du lundi au vendredi  
de 8h40 à 16h30  
Fermé le week-end et jours fériés

## L'ÉQUIPE

**Docteur François DUPRIEZ**  
psychiatre chef de service

### L'équipe médicale du Centre Médico Psychologique

**Docteur Catherine LABRE**  
Psychiatre coordonnateur de la structure

**Monsieur Philippe FREVILLE**  
cadre supérieur de santé  
**03.21.89.18.30**

**Monsieur Patrick DEROUSSEN**  
cadre de santé  
**03.21.89.35.63**

**Madame Aurélie VANDENBERGUE**  
assistante sociale  
disponible le jeudi  
**03.21.89.18.30 ou 03.21.89.69.90**

et les **infirmiers, infirmières**

En dehors des heures d'ouverture, vous pouvez être mis en relation avec un professionnel de la psychiatrie du CHAM

> secrétariat de psychiatrie jusqu'à 17h30  
en composant le 03.21.89.69.81.

> psychiatrie de liaison de 8h45 à 18h30  
en composant le 03.21.89.69.85.

Après 18h30, composez le 112

## MISSIONS THÉRAPEUTIQUES

Le Centre d'Accueil Thérapeutique à Temps Partiel (CATTP) est un lieu d'écoute, de soutien, d'échanges, d'accompagnement vers la vie extérieure.

Un temps d'accueil durant lequel vous pourrez rencontrer un membre de l'équipe en entretien individuel est instauré de 8h30 à 10h.

L'admission en CATTP relève d'une décision médicale. C'est au cours d'une consultation avec votre psychiatre traitant que les modalités de prise en charge sont définies en accord avec vous.

Votre coopération et votre implication sont nécessaires pour la réussite de votre projet de soins.

En fonction des situations, une visite de pré-admission sera organisée.



## VOTRE ADMISSION

Vous êtes admis en CATTP après accord de votre médecin référent qui définit les modalités de votre prise en charge et élabore votre contrat thérapeutique.

Ces modalités sont mises en œuvre, puis évaluées et ajustées par l'équipe pluridisciplinaire.

## SUIVI ET PRISE EN CHARGE

Suite à l'entretien avec votre psychiatre traitant, des objectifs de prise en charge seront définis et un planning d'activités vous sera proposé par l'équipe infirmière de la structure, en tenant compte des indications médicales, de vos goûts et motivations.

Vous bénéficiez d'une prise en charge personnalisée par une équipe pluridisciplinaire spécialisée.

Votre assiduité et la régularité de votre présence sont indispensables à la réussite de votre accompagnement.

Les modalités de prise en charge répondent aux recommandations et aux exigences de bonnes pratiques décrites dans le cadre de la certification des établissements de santé, et de l'évaluation des pratiques professionnelles.

Votre sortie est proposée après évaluation par l'équipe des actions du projet de soins.